La France doit définitivement mettre fin à la mise sous tutelle de ses producteurs de lait !

En 2003, la filière laitière française était considérée comme l'une des plus compétitives en Europe, un réel fleuron de l'industrie agro-alimentaire français. Or, la sous-réalisation chronique du quota français, telle que volontairement organisée et entretenue toutes ces dernières années, nous apparaît être le symptôme d'une décadence annoncée de notre filière.
Eleveurs de vaches laitières, nous avons décidé de dénoncer les orientations politiques françaises qui amènent à tirer vers le bas le revenu des producteurs tout en confortant une image d'assistés, incapables de maintenir une balance commerciale alimentaire forte ! Et pour cause, l'Etat préfère nous octroyer des emprunts à taux bonifié plutôt que nous laisser produire le quota français ; pire encore, il pénalise les producteurs qui tendent à optimiser leur exploitation et ceci, alors que la situation alimentaire mondiale est tendue. La France a le devoir de produire au minimum son quota et ceci avant leur fin annoncée en 2015 !

Explications sur une règlementation franco-française qui pénalise les éleveurs
Depuis 1984, la production laitière européenne est gérée par des quotas laitiers affectés aux différents Etats membres. En France, nous avons, par ailleurs, décliné cette référence à l'échelle individuelle, une pénalité ou plus précisément une taxe fiscale affectée étant appliquée en cas de dépassement. Si nous ne souhaitons pas payer cette taxe, nous sommes dans l'obligation de jeter notre lait, quand bien-même la France s'enfonce dans une sous-réalisation record (- 9% en 2009) ou que les cours crèvent les plafonds comme en 2010 !

Une gestion des volumes qui pénalise notre compétitivité !
Lors de la crise de 2008-2009, les autorités françaises nous ont expliqué qu'il était préférable de contenir la production de lait (diminuer l'offre) pour contribuer à faire remonter nos prix de vente. Ainsi, après avoir gelé l'augmentation annuelle de 1%, les producteurs français ont eu le droit de produire les 2% d'augmentation des quotas décidée en 2008 par l'Europe qu'en début 2011. De plus, alors que la production laitière française était inférieure de 9% par rapport à son quota national, nos autorités ont appliqué des pénalités aux producteurs en dépassement de leur quota individuel tandis que nos distributeurs, et parfois même nos industriels, importaient à moins cher des volumes grandissants du Nord de l'Europe.
Face à une crise qui n'était pas une crise de surproduction mais bien une crise de réduction conjoncturelle de la demande mondiale, la chute des prix n'a bien évidemment pas pu être évitée. Cette politique de gestion restrictive des volumes a obligé un grand nombre d'entre nous, producteurs, à contracter des prêts de trésorerie pour pouvoir vivre, puisque, contrairement aux autres éleveurs européens, nous ne pouvions compenser la baisse des prix par une augmentation du volume. Cependant, comme chacun sait, un prêt ça se rembourse, ça pèse dans les trésoreries et pour longtemps ! Enfin, pourquoi n'avons-nous pas accès à la logique économique qui prévaut partout ailleurs en Europe ?

En 2011, nos entreprises laitières, après avoir annoncé de nouvelles tensions à la hausse sur les marchés, nous invitent à nouveau, aussi surprenant que cela puisse paraître, à maîtriser notre production. Ainsi et alors que la France reste toujours et encore en sous-réalisation de son quota au niveau national (au minimum de 6%), nos autorités confirment l'orientation de faire payer des pénalités (taxes) aux producteurs en dépassement (0,28cts d'euro par litre). Même si le prix de vente du lait a augmenté, une fois de plus, les producteurs risquent de se retrouver dans une situation financière presqu'aussi difficile que l'année passée, en raison de l'augmentation disproportionnée des prix des matières premières (alimentation et énergie) à laquelle s'ajoute la charge supplémentaire liée au remboursement des prêts « gracieusement » consentis par les banques pendant la crise précédente !

15 février 2011

Les producteurs sont-ils majeurs ?
Il nous arrive de penser que les producteurs deviennent, de plus en plus, à être considérés comme de simples serviteurs, dévoués corps et âmes, au service des autres membres de la filière :

- On nous a fait souscrire des prêts aux banques : cette mesure visait-elle à nous aider ou à soutenir les banques pour leur permettre de se renflouer ?
- On nous contraint à ne pas produire plus : cette décision nationale spécifique sur un marché européen totalement ouvert peut-elle vraiment contribuer à influer sur les prix de vente du lait au détriment de la compétitivité de notre pays ? La France n'a jamais autant importé de produits laitiers qu'au cours de ces deux dernières années...

On voudrait nous emmener dans le mur, qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Reconquérir notre droit à produire
Alors que nos partenaires européens préparent sereinement leurs producteurs vers la sortie des quotas laitiers décidée par Bruxelles en 2008, la France semble vouloir persister à brider ses producteurs :

- Les autorités nous contraignent à signer individuellement des contrats avec nos entreprises : est-ce par plaisanterie ou par incompétence ? Seul face à une entreprise, le producteur laitier ne peut rien ! Il devra tout accepter, même l'inconcevable : une grande entreprise laitière du CAC 40, fleuron de l'excellence française (Danone), a été jusqu'à proposer à ses producteurs de lait un contrat qui les obligent à payer eux-mêmes les frais de collecte pour une partie de leur production ! La négociation, pour pouvoir être équilibrée, doit être collective et passer par une organisation structurée des producteurs !
- La France n'étant plus en mesure de produire sa référence, il est inacceptable de maintenir une gestion restrictive des quotas au niveau individuel basée sur l'application de pénalités (taxes) chez les producteurs en dépassement ! Seuls les producteurs laitiers français y sont soumis. Comme cette pénalité n'est pas demandée par l'Europe ni déclarée à l'Europe, les producteurs ne savent même pas ce qui est réellement fait du fruit de cette nouvelle taxe ! Trop, c'est trop !

Face à ces incohérences, nous avons décidé que sur la campagne en cours, nous allions produire et livrer à nos laiteries respectives tout le lait que nous pouvons produire. Et comme la France ne dépassera pas son quota national d'ici fin mars, si l'une de nos laiteries décidait de nous prélever la moindre pénalité, nous nous sommes mutuellement associés pour :

- agir en justice contre cette laiterie et l'Etat,
- et interroger en parallèle, comme le prévoit le Traité de Lisbonne (Article 263), directement la Cour de Justice Européenne quant à la conformité de la gestion des quotas telle qu'appliquée depuis des années par la France au regard du droit européen.

Nous avons mûrement réfléchi et nous avons décidé cette action car nous la jugeons être dans l'intérêt de TOUS les éleveurs laitiers !

Les signataires producteurs de lait : Christine Lairy, Rannée (35) - Alain Grosset, Gevezé (35), Claude Challier - Reffuveille (50), Pascal Crenn – Guipavas (29), Claude Patinec – La Forest Landerneau (29), Jaap Zuurbier – Plounévézel (29), Serge Le Doaré - Plomelin (29)

Pour nous faire part de votre adhésion ou non à notre démarche et aussi pour nous rejoindre : connectez-vous !

15 février 2011